

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 74

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, M. Brigand, M. Taite, M. Breton, Mme Corneloup, Mme Petex,
M. Di Filippo et M. Cordier

ARTICLE 8

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« d'accompagnement »,

le mot :

« palliatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec l'alinéa 15 de l'article 7 pour nommer le diplôme d'études spécialisées en médecine palliative et en soins palliatifs.